

ACP située Rue des Postes 30 à 7090 Braine-Le-Comte

N° entreprise : 0878.211.175

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - 3 JUILLET 2024

Article 3.87 § 11 du Code Civil. Les membres de l'association des copropriétaires peuvent prendre à l'unanimité et par écrit toutes les décisions relevant des compétences de l'assemblée générale, à l'exception de celles qui doivent être passées par acte authentique. Le syndic en dresse le procès-verbal.

Conformément aux dispositions de l'article 3.87 §11 du Code Civil repris ci-dessus, la décision suivante a été prise de manière unanime par écrit par l'ensemble des copropriétaires de la copropriété.

DÉCISION — NOMINATION DU SYNDIC À DATER DU 01/11/2024

Suite à la décision des copropriétaires de mettre un terme à la mission de syndic de la société

les copropriétaires ont chacun individuellement et par écrit fait le choix de **nommer pour syndic :**

La société \$ **à dater du 1er novembre 2024.**

Date de réception des accords écrits des copropriétaires sur la présente décision

Courrier du 03 juillet 2024

Courrier du 02 juillet 2024

Courrier du 03 juillet 2024

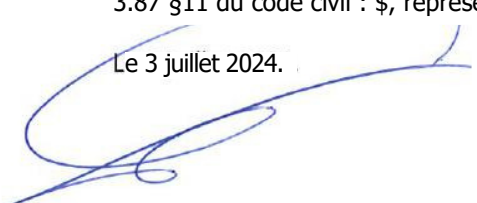
Courrier du 03 juillet 2024

Courrier du 02 juillet 2024

Courrier du 03 juillet 2024

Signature du syndic élu qui rédige le présent procès-verbal conformément aux dispositions de l'article 3.87 §11 du code civil : \$, représentée par son gérant \$

Le 3 juillet 2024.



Braire le Comte, le 24 juillet 2024

Cher confrère,

Concerne : ACP Home — rue des Postes 30 à 7090 Braire le Comte

Vous trouverez ci-joint le PV d'AG pris par décision écrite unanime dans la copropriété précitée.

Conformément aux dispositions des conditions générales votre contrat au point 3.1, les copropriétaires ont prévu un délai de préavis de 3 mois qui débute ce 1er août pour se terminer le 31 octobre 2024.

Notre mission débutera donc le 1er novembre.

Nous reviendrons vers vous ultérieurement pour la reprise des archives.

Je vous prie de recevoir nos salutations distinguées